

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE

DES SYSTEMES D'INFORMATION

chargée d'examiner les objets suivants :

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJETS DE DECRETS

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 6'810'000 pour l'aménagement d'une salle informatique (centre de traitement des données – Data Center) dans l'immeuble sis à l'avenue Longemalle 1 à Renens

et

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 4'380'000 pour l'aménagement des bureaux de la DSI et d'un restaurant d'entreprise dans l'immeuble sis à l'avenue Longemalle 1 à Renens

et

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

sur le postulat Albert Chapalay et consorts intitulé : "N'est-il pas envisageable, dans le cadre des systèmes informatiques, de regrouper les forces de certaines entités vaudoises pour rendre moins onéreux et, probablement, plus efficaces leurs développements dans ce domaine ?"

La commission a siégé le 26 janvier 2010 de 17h15 à 19h00 à la salle des Armoiries, place du Château 6, à Lausanne.

La commission était composée de Mme la députée F. Despot, de MM. les députés L. Ballif, F. Brélaz, J.-F. Cachin, L. Girardet, O. Kernen, M. Miéville, R. Pache, P. Randin, J.-J. Truffer et Jacques Ansermet, président rapporteur.

Mme N. Jufer Tissot, MM. A. Bally, F. Debluë et J. Glardon étaient excusés.

M. le Conseiller d'Etat F. Marthaler, Chef du DINF, M. P. Amaru, Chef de service DSI, M. Pont, Chef de service SIPAL et M. A. Dayer, collaborateur du SIPAL, assistaient à la séance.

M. F. Mascello a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

Après les salutations d'usage, le président passe la parole à M. le Conseiller d'Etat pour les propos d'introduction.

Informations préliminaires

M. le Conseiller d'Etat présente la délégation qui l'accompagne et la remercie du travail effectué dans ce dossier en évolution.

Le bâtiment permettra notamment le regroupement de la DSI ainsi que la création du Data Center déjà évoqué lors de séances précédentes. A terme, la quasi-totalité des éléments stockés chez BEDAG à Berne sera rapatriée. L'Ordre Judiciaire Vaudois (OJV) va également partager une partie des surfaces à disposition avec la DSI qui sera le premier locataire. Le projet de rénovation du bâtiment, qui vient de commencer, est chiffré à env. CHF 50 millions à charge du promoteur immobilier Atelier 2000 SA. Au total, plus de 550 collaborateurs de l'Etat de Vaud, dont environ 400 de l'informatique, y travailleront.

Il est important de distinguer l'aspect centre de calculs qui dépend de la DSI de celui immobilier qui est de la compétence du SIPAL. A ce sujet, la construction d'un restaurant a été intégrée dans le projet d'EMPD car aucun exploitant n'a souhaité investir des fonds privés dans cette construction. A terme, une gestion extérieure de cet établissement n'est toutefois pas exclue.

Concernant la nécessité de scinder le projet en deux EMPD, M. le Chef de service SIPAL répond que l'élément déclencheur du projet a été la venue de l'OJV avec comme échéance le 1er janvier 2011. Les besoins de la DSI ne sont venus que plus tard. A des fins de clarté, deux EMPD ont été mentionnés. Pour des raisons de sécurités exigées par l'OJV, le restaurant prévu initialement au rez-de-chaussée a dû être déplacé au rez inférieur. Avec un tel positionnement et malgré un appel d'offres, aucun exploitant n'a voulu entrer en matière. L'Etat a donc décidé de prendre en charge cette partie du projet.

Examen technique des deux projets de décret

Note de rédaction:

Les deux projets de décret étant liés dans la présentation technique, la discussion les concernant ne fait l'objet que d'une seule synthèse pour les remarques formulées lors de la discussion générale.

1. PRESENTATION DU PROJET

Dans la présentation générale du projet, divers points ont interpellé la commission, par exemple au sujet du risque au niveau de la structure du bâtiment, à l'instar de ce qui s'est passé avec le site de La Mouline. M. le Chef de service SIPAL connaît le dossier de La Mouline et estime qu'il n'est pas comparable. Compte tenu notamment du fait que les étages supérieurs sont neufs, il ne devrait pas y avoir de problème de structures dans le bâtiment de Renens. D'autre part, au sujet de la reprise des risques sismiques, il est signalé que les cages d'escaliers garantissent une bonne stabilité du bâtiment. Un renforcement sismique est prévu. De plus, les exigences pour le Data Center sont plus élevées et doivent intégrer un risque sismique accru.

1.1.2 Green Data Center

L'aspect écologique de cette construction est largement débattu au sein de la commission. Il est même évoqué le terme "Eco-centre de calcul" au lieu de la terminologie anglaise dont la suppression progressive au profit de termes français est actuellement discutée au sein du plénum.

M. le Chef de service DSI signale qu'à l'heure actuelle, la plupart des constructions de Data Centers intègrent une réflexion liée à la consommation d'énergie. La question du bilan énergétique et de la sécurité en approvisionnement électrique est abordée. M. le Conseiller d'Etat répond que la garantie d'alimentation est assurée dans un premier temps par un réseau de secours composé de batteries (ou de

volants à inertie, dans le futur) et reprise par un groupe de production de courant de génératrices assurant une autonomie de 72 heures en cas de coupures prolongées du réseau électrique. Ce groupe de production de courant pourrait assurer une autonomie supérieure à 72 heures dès le moment où l'approvisionnement en carburant est possible et effectué.

Sachant que le document évoque l'augmentation du nombre de serveurs, une diminution potentielle de leur nombre par le biais, par exemple, de serveurs virtuels ou de regroupement de serveurs est-elle prévue ? De plus, 80 m² sont loués à Berne alors que la surface de 400 m² est évoquée dans l'EMPD. L'espace disponible ne semble pas diminuer.

M. le Conseiller d'Etat précise que toutes les stratégies permettant d'économiser de l'énergie sont analysées. Ceci permet de réaliser aujourd'hui pour CHF 6 millions ce qui avait été estimé à env. CHF 30 millions d'investissement avant que l'Etat ne s'approche de BEDAG. M. le Chef de service DSI complète ces propos en précisant que le Data Center sera installé dans le sous-sol du bâtiment avec une surface d'environ 400 m² mais seule la moitié sera réellement utilisée. Des synergies avec d'autres entités publiques ou parapubliques (p.ex. CHUV) sont recherchées. La virtualisation est une orientation de la DSI qui permettra à terme de réduire le nombre de serveurs mais, dans le même temps, leur volume et leur consommation en énergie vont augmenter.

1.2 Programmation

L'étude de faisabilité est évoquée avec la mention des trois variantes de projet dont finalement seule la variante C a été retenue.

Des questions sécuritaires sont discutées : un centre de secours éloigné géographiquement est-il prévu au final ? A défaut, quelle est l'évaluation des risques liés à une panne majeure du système électrique de l'ACV ?

M. le Conseiller d'Etat répond que l'intention politique du Conseil d'Etat est de créer un site de sauvegarde extérieur. Ce d'autant plus que la cyberadministration demandera toujours plus de ressources et de données à sauvegarder. La priorité pour l'instant est le site principal, objet de cet EMPD. Mais le développement de ce centre de secours viendra ultérieurement, par le biais d'éventuels partenariats permettant d'éviter de grands investissements. Concernant son éloignement, l'ACV estime que quelques kilomètres devraient être suffisants pour la localisation de ce genre de sites.

1.3.2 Bureaux

Après le déménagement à Renens, les locaux actuellement occupés vont être libérés. Le matériel qui s'y trouve pourra-t-il être récupéré ? M. le Conseiller d'Etat informe la commission que le Centre d'Exploitation Informatique (CEI) situé à Ecublens n'a pas nécessité de travaux d'aménagement pour pouvoir être opérationnel. Le mobilier et les équipements devraient être récupérés. Quant aux locaux de l'avenue Recordon1, M. le Chef de service SIPAL signale que l'Etat est locataire de l'ECA. Le bail ayant une échéance annuelle, le départ sera facilité. Une enquête interne est actuellement en cours pour définir si le réaménagement du site est possible pour une nouvelle utilisation par le canton.

1.5.2 Descriptif général pour l'aménagement des bureaux

Il est remarqué qu'il est prévu 13 m² par personne. Est-ce suffisant ?

M. le Chef de service DSI précise que cette surface est déjà supérieure à celle actuellement à disposition. Les collaborateurs de la DSI, de par leur fonction, sont appelés à être plus mobiles que d'autres personnes. Cependant, sur le principe, chaque employé interne aura sa place.

Le télétravail est évoqué comme une option de plus en plus utilisée. Dans ce contexte, est-il nécessaire que chaque collaborateur ait sa place de travail ?

M. le Chef de service DSI répond que le télétravail n'est pas encore à l'ordre du jour, pour l'instant.

1.5.3 Cafétéria / restaurant d'entreprise

Un commissaire remarque que si l'on compare le nombre de collaborateurs avec la capacité du restaurant, plusieurs services à midi sont nécessaires. M. le Chef de service SIPAL précise que le local du restaurant peut être agrandi en fonction de la demande. Il faut rester néanmoins vigilant car la clientèle est très volatile.

M. le Conseiller d'Etat informe les commissaires qu'actuellement le quartier n'offre que peu de possibilités de restauration aux collaborateurs. Cela étant, avec la dynamisation du quartier, il est probable que, dans 5 ou 10 ans, d'autres restaurants ouvrent dans le périmètre. La surface choisie pour ce projet d'entreprise tient compte de cette possible concurrence dans le futur.

M. le Chef de service SIPAL précise que les repas seront préparés sur un autre site appartenant à l'entreprise responsable, puis transportés sur le site de Longemalle. La préparation de la nourriture sera régénérée sur place avant distribution.

1.6.1 Coûts des aménagements pour le centre d'exploitation informatique

M. le Chef de service DSI informe la commission que divers éléments techniques (climatisation, ventilation) sont regroupés sous la rubrique 33 "Installations électriques", ce qui justifie le montant élevé mentionné.

Suite à l'interrogation de plusieurs commissaires, M. le collaborateur SIPAL, précise que la rubrique 56 "Autorisations, taxes, reproductions" comprend le déménagement de matériel informatique de chez BEDAG pour CHF 950'000 et d'autres frais divers. Le libellé de ce poste aurait pu être plus complet.

Le serveur BEDAG sera-t-il déménagé à Renens et faudra-t-il compter avec un nouvel EMPD pour remplacer du matériel ? A ces questions, M. le Conseiller d'Etat répond que divers délais de transferts sont prévus en fonction du matériel à déménager. Une analyse sera faite en temps utile pour définir si un transfert physique est pertinent ou si le matériel est obsolète et doit être remplacé. Le crédit d'inventaire permettra d'éviter une demande ultérieure de financement pour le rachat de matériel.

M. le Chef de service DSI signale que les serveurs situés dans les locaux de BEDAG sont la propriété de l'Etat. Dès la fin du contrat d'hébergement avec cette société, un rapatriement sera effectué. Le détail de cette opération n'est pas encore connu.

1.6.2 Coûts des aménagements pour les locaux techniques, les bureaux et la cafétéria / restaurant d'entreprise

M. le Chef de service SIPAL fournit les informations suivantes : l'installation d'une cafétéria / restaurant équipée d'une cuisine de régénération est prévue. Comparée à une cuisine standard, cette option coûte env. CHF 600'000 de moins.

1.6.3 Planification

Compte tenu de l'urgence de l'analyse de cet EMPD, quelle est la réelle situation du projet ?

Selon M. le Conseiller d'Etat, les travaux viennent de commencer et devraient s'achever début 2011. La Confédération devait occuper une partie des locaux mais s'est retirée du projet au dernier moment.

Le propriétaire doit néanmoins trouver des locataires. Si le Grand Conseil refuse les crédits, les travaux ne se feront simplement pas.

Aucun engagement de la part de l'Etat n'a été pris sur les surfaces laissées libres par la Confédération. Les infrastructures actuellement mises en place sont en lien avec l'OJV, déjà validées par le Grand Conseil.

1.7. Justification de la demande de crédit

Suite à la lecture des éléments décrits dans ce chapitre, M. le Conseiller d'Etat signale à la commission qu'il est motivant de voir que des économies sont possibles avec ce genre de projets.

A la question d'un achat éventuel, M. le Chef de service SIPAL précise qu'un droit de préemption a été déposé concernant le bâtiment.

Un commissaire relève que des synergies telles que celles qui existent entre le CEI et le CHUV sont positives et doivent être développées.

2. MODE DE CONDUITE DU PROJET

Concernant le mode de conduite du projet, un commissaire s'étonne de l'absence d'un ou de plusieurs représentants des propriétaires dans le comité de pilotage du projet. M. le Chef de service SIPAL répond qu'ils sont présents à d'autres niveaux. La mise en place d'un organigramme plus clair est à l'étude.

NOTE : Le point 3 traitant du postulat Albert Chapalay est reporté en fin de rapport, son examen n'étant pas directement lié à l'analyse des deux projets de décret.

4. CONSEQUENCES

4.4 Conséquences sur l'effectif du personnel

M. le Chef de service DSI précise que s'agissant de la logistique du Data Center, une personne sera transférée à ce poste à l'interne. Dès lors, aucun engagement n'est prévu.

Quant à l'appel d'offre pour le prestataire de service du futur restaurant, M. le Chef de service SIPAL précise qu'il doit encore être rédigé. Différents partenaires sont possibles.

4.5.1 Centre d'exploitation informatique

Le tableau de ce chapitre fait apparaître un gain de CHF 678'900 dans les frais de maintenance. M. le Conseiller d'Etat informe la commission que ce montant découle non seulement de la suppression du loyer payé à BEDAG mais également d'une facturation adressée au CHUV. En effet, cette entité a souhaité occuper une partie des surfaces du Data Center pour ses installations informatiques. Le Conseil d'Etat a soutenu la demande de ce service en octroyant les crédits financiers nécessaires.

4.7. Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

Aux préoccupations de quelques commissaires concernant les conséquences environnementales du projet, M. le Conseiller d'Etat signale qu'une étude d'impact a été menée. La commune de Renens a

exigé un plan de mobilité intégrant notamment la surcharge possible de trafic sur le site. Cette commune aurait toutefois souhaité que ce pôle administratif cantonal soit plus proche de son propre centre administratif.

4.10 Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD

La commission convient qu'il s'agit bien d'une charge liée.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL SUR LE POSTULAT ALBERT CHAPALAY

M. le député A. Chapalay, retenu par d'autres obligations, n'a pas pu être présent à cette séance. Il a par contre informé la commission qu'il est satisfait de la réponse du Conseil d'Etat.

M. le Conseiller d'Etat informe la commission que le Conseil d'Etat a mis un certain temps à répondre à ce postulat. En conséquence, la situation a évolué entre le dépôt du postulat et la réponse de l'exécutif.

La commission relève dès lors que certains éléments sont devenus obsolètes et remplacés maintenant par d'autres stratégies, dont les actions entamées par les deux projets de décret examinés ci-dessus.

6. CONCLUSION

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 6'810'000 pour l'aménagement d'une salle informatique (centre de traitement des données – Data Center) dans l'immeuble sis à l'avenue Longemalle 1 à Renens

Article 1: aucun commentaire.

Vote : adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Article 2: aucun commentaire.

Vote : adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Article 3: aucun commentaire.

Vote : adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Article 4:

M. le Conseiller d'Etat précise l'amortissement du montant de CHF 1'547'000 en 5 ans impacte directement le crédit d'inventaire, validé par la CTSI en 2009.

Vote : adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Article 5: aucun commentaire.

Vote : adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 4'380'000 pour l'aménagement des bureaux de la DSI et d'un restaurant d'entreprise dans l'immeuble sis à l'avenue Longemalle 1 à Renens

Article 1: aucun commentaire.

Vote : adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Article 2: aucun commentaire.

Vote : adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Article 3: aucun commentaire.

Vote : adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Article 4: aucun commentaire.

Vote : adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Article 5: aucun commentaire.

Vote : adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL sur le postulat Albert Chapalay et consort intitulé : "N'est-il pas envisageable, dans le cadre des systèmes informatiques, de regrouper les forces de certaines entités vaudoises pour rendre moins onéreux et, probablement, plus efficaces leurs développements dans ce domaine ?"

Rapport: aucun commentaire.

Vote : adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Recommandation d'entrée en matière

Vote : La CTSI recommande l'entrée en matière à l'unanimité des 11 membres présents.

Chésérèx, le 31 janvier 2010.

Le président :
(Signé) *J. Ansermet*